

RETOMBÉES FISCALES

Pour un projet de 12.2 MW sur une surface de 11 hectares

FISCALITÉ ANNUELLE PRÉVISIONNELLE

	COMMUNE DE LACOUR	CC DU PAYS DE SERRES EN QUERCY	DÉPARTEMENT DU 82
TFB (taxe sur le foncier bâti)	/	1 000 €	2 000 €
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	/	3 000 €	2 000 €
CFE (cotisation foncière des entreprises)	1 000 €	1 000 €	/
IFER (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	19 000 €	/	19 000 €
TOTAL	20 000 €	5 000 €	23 000 €

TAXE D'AMÉNAGEMENT (VERSEMENT UNIQUE ET FORFAITAIRE)

Perçue par la collectivité en charge de la compétence urbanisme ADS : 22 000 € *

* Selon la méthode de calcul suivante: (nombre de panneaux * 2 m²) × 10€ / m² × 4% (*)
avec une taxe d'aménagement de 4% pour l'exemple